

## 19. Kurt SHIRLE

### **Question adressée aux garants de la concertation**

Lors de la réunion publique à SAINT AVOLD vous avez annoncé la création d'une centaine d'emplois permanents pour le projet EMIL' HY, usine d'hydrogène à CARLING.

A la lecture de la presse internationale sur des projets similaires, les prévisions de besoin de personnels sont nettement inférieures à ce que vous annoncez.

D'autant plus que le site de la centrale d'EMILE HUCHET bénéficie déjà d'un service de gardiennage 24 h sur 24, ainsi que l'entretien des espaces verts qui est assuré par une entreprise d'insertion de personnes handicapées.

Que justifie ce besoin de 100 emplois ?

Le choix de la technologie et matériaux de production serait-il plus instable et nécessite une surveillance plus accrue ?

Pensez-vous retirer la prestation entretien espace vert au prestataire actuel ?

Avez-vous inclus le personnel de la future centrale de biomasse dans votre chiffrage ?

Importerez-vous également une partie importante de la matière première soit le bois du BRESIL comme cela se fait déjà dans votre centrale biomasse à GARDANNE ?

Serait-ce pour des raisons sécuritaires du fait de l'installation de cette usine d'hydrogène sur un site classé SEVESO ?

Où ! quelles sont les autres raisons de ce besoin important de personnel : MERCI de préciser !

Merci de n'informer quand les questions seront mises en ligne.

Cordialement un Carlingois

**Réponse :**

Bonjour, nous vous remercions pour votre question.

Concernant le nombre d'emplois prévus pour le projet et le détail des types de métiers envisagés pour l'exploitation du site, nous vous confirmons qu'il s'agit bien de création nette d'emplois dédiée au projet Emil'Hy. Nous avons mis en ligne, suite à la demande du public et des garants de la concertation, une fiche technique dédiée à cette thématique que nous vous invitons à consulter et que vous pouvez télécharger depuis la page DOCUMENTATION de ce site internet ou en cliquant [ici](#).

Concernant le procédé technologique, notre analyse ainsi que le consensus à ce sujet identifient la technologie alcaline comme étant plus mature que les autres alternatives présentes à ce jour sur le marché à un stade de déploiement industriel suffisant. Ce point est détaillé par 47 du dossier de concertation.

Le procédé d'électrolyse ne nécessite pas d'utilisation de biomasse, il agit par électrolyse de l'eau, tel que détaillé page 47 du dossier de concertation. L'eau serait prélevée localement et l'électricité serait uniquement d'origine française.

Concernant le classement du site Emile Huchet et comme présenté lors de l'atelier thématique sur la maîtrise des impacts du projet qui s'est tenu le 26 mars où nous avons présenté les risques industriels, le classement SEVESO 2 du site Emile Huchet est un atout pour le projet puisqu'il permet de s'inscrire dans le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Chemesis et de le faire opérer par un personnel déjà formé et sensibilisé aux enjeux industriels. Cela ne préjuge pas d'une dangerosité supérieure du projet en lui-même.